

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 134 (2013)
Heft: 5

Rubrik: SAR

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

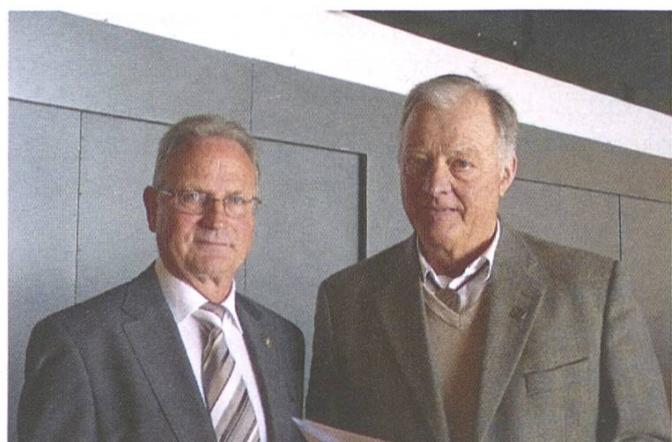
Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Compte-rendu de l'assemblée des délégués

L'assemblée des délégués de la SAR s'est déroulée par une journée froide mais radieuse à Saignelégier. La magnifique halle du Marché-Concours a accueilli largement plus de 300 personnes.

Les participants comme les 78 délégués – ces derniers munis de leur petit drapeau – ont suivi avec une grande attention cette assemblée présidée de manière souveraine par François Juillard. Les points à l'ordre du jour ont été traités avec célérité, aucun ne soulevant de problème. Les participants ont applaudi très chaleureusement Benjamin Demont, qui a obtenu la médaille de vermeil au concours de ruchers 2012 et William Schneeberger, lauréat admiré et admirable du prix Bertrand. La nombreuse assemblée a ensuite écouté avec grand intérêt la conférence de Jochen Pflugfelder. J. Pflugfelder est chercheur au Centre de recherches apicoles, spécialiste du varroa. Dans sa conférence intitulée «Lutte contre le varroa: la lumière au bout du tunnel?», il décrit le fonctionnement du cycle de reproduction du varroa, rappelle les 30 ans de recherche pour trouver des moyens de lutte contre l'acarien. Il passe ensuite à l'état actuel des recherches et les pistes à court et à plus long terme pour combattre le principal responsable de la perte de nos colonies. Deux moyens semblent répondre à tous les critères... mais la patience est encore de mise pour 7 à 10 ans. Dans l'intervalle, le Liebefeld propose d'intensifier la lutte, notamment par un traitement coordonné tel que pratiqué dans le Seeland, expérience qui sera conduite également dans le canton des Grisons en 2013-14 (voir page 33).



On notera encore qu'à l'issue de l'assemblée, le choeur Le Foulon a interprété différentes chansons, dont *L'abeille* et *La Romande* de J. Bovet.



Puis les participants ont pris l'apéritif et goûté aux délices du terroir avant de passer à table pour déguster un excellent repas. Les discussions se sont poursuivies jusque tard dans l'après-midi. Une journée riche en échanges et en bonne camaraderie.

Que la Fédération d'apiculture du Canton du Jura, son président, son comité d'organisation et toutes les bonnes volontés qui ont œuvré au succès de cette journée soient ici remerciés.

Bonne saison apicole et au revoir le 15 mars 2014 au Château de Colombier.

Le secrétaire : **Philippe Treyvaud**

A VENDRE

Nuclei DB, carniolienne F1
Issus de paquets d'abeilles

Fr. 220.-

Dès le 20 mai :

Reines carnioliennes F1, Fr. 35.-

Paquets d'abeilles avec reine, Fr. 175.-

Inscription sur :

www.augredessaveurs.ch/apiculture

Bachmann Christophe

Tél. 032 968 26 52 (magasin)

A VENDRE

Rucher 16 colonies

Prix à discuter

**Didier GIGON, rue de la Paix 5,
2300 La Chaux-de-Fonds**

Natel 079 385 37 55

Rapport du président à l'AD 2013 à Saignelégier



Mesdames, Messieurs,

Votre comité s'est réuni 6 fois durant l'exercice écoulé, dont 1 fois avec les représentants de la fédération d'Apiculture du Canton du Jura, pour la préparation de cette assemblée, et 1 fois avec les présidents des fédérations. Nous travaillons toujours avec la participation de notre président apisuisse, M. Jakob Troxler.

Lors de nos séances, les sujets suivants ont été traités :

Indexation de notre ancien fonds déposé auprès de la Médiathèque du Valais, à Sion

Notre bibliothèque SAR est déposée auprès de la Médiathèque du Valais, à Sion, depuis 1997. Le fond actif formé de documents actuels plus ou moins récents comporte environ 800 titres. Afin que chacun puisse consulter sur le site internet de la Médiathèque du Valais la brève description du document, celui-ci doit être indexé. L'indexation des 800 premiers documents et des nouveaux acquis chaque année est faite gratuitement par la Médiathèque du Valais. L'ancien fonds, par contre, n'est pas indexé. Donc, on ne peut pas trouver les références de ces manuels sur internet. Seule une liste papier approximative existe à la Médiathèque. Cela n'est pas pratique du tout. Nous avons donc décidé de faire indexer notre ancien fonds. Pour cela, nous avons obtenu l'aide financière de la Loterie Romande pour un montant de Fr. 10 000.-. Le comité a donc décidé l'indexation de l'ancien fonds qui pourra, dans le courant de l'année 2013, être disponible sur internet. Nous remercions vivement la Loterie Romande de son généreux don qui nous permet ainsi de mettre totalement à jour notre fonds bibliothèque sur internet.

Avec le soutien de la
 **Loterie Romande**

Publication d'études individuelles diverses, position de la SAR au sujet d'études, de pétitions, etc.

Nous sommes régulièrement interpellés pour que notre revue publie des articles provenant de chercheurs individuels concernant principalement les causes de disparition des colonies ou des méthodes de traitement contre le varroa. Si nous ne désirons en aucun cas exercer une quelconque censure dans nos publications, nous avons aussi conscience que l'on ne peut pas publier n'importe quel article dit «scientifique» mais qui n'aurait pas obtenu la caution d'un organisme officiel de recherches, ou en tout cas d'un organisme reconnu internationalement. Nous ne sommes pas des scientifiques au comité. Nous ne sommes pas capables de séparer le bon grain de l'ivraie dans le domaine des recherches diverses et des effets que produirait tel ou tel traitement préconisé, et publier n'importe quoi qui serait catastrophique pour nos abeilles est une responsabilité que nous ne voulons pas assumer. Nous avons donc pris la décision de demander une expertise

scientifique au Liebefeld avant la publication de tel ou tel document, de telle ou telle étude ou recherche dite scientifique provenant de particuliers.

«La critique est aisée mais l'art est difficile», dit un proverbe datant de 1732. Votre comité a l'occasion de le vérifier plusieurs fois par année. En ces temps de pertes de colonies, dues pour l'essentiel au varroa et aux virus associés, nous sommes évidemment soumis aux critiques parce que des solutions ne sont pas trouvées assez rapidement. Nous ne sommes pas des chercheurs au comité, nous ne pourrons donc pas vous proposer des solutions utilisables immédiatement pour la lutte anti-varroa. Mais votre comité a défini une ligne de conduite dans ce domaine et s'y tiendra: nous avons des compétences scientifiques au Liebefeld et nous suivons et continuerons à suivre leurs conclusions et leurs actions. C'est le Liebefeld qui, en Suisse, est seul apte à dire quelles sont les causes de déperdition des colonies et de mener des recherches sérieuses, avec la collaboration d'autres instituts reconnus internationalement pour lutter contre varroa, et pas tel ou tel individu. En ce qui concerne la SAR, nous avons mis sur pied un système de sélection, voulu par l'OFAG, qui s'appelle «ruchers de testage», cela depuis 2010. Par ces tests, nous arrivons à sélectionner les meilleures reines de nos lignées, celles qui portent le nom de reines Av, cela signifie que leur capacité de résister au varroa (d'en avoir le moins possible en comparaison des autres colonies testées) est plus élevée. Nous équipons nos stations de fécondation de mâles issus de filles de ces reines Av. Avec le temps, nous devrions obtenir des abeilles résistant au mieux au varroa.

Voilà en quoi consiste l'action de la SAR dans la lutte contre le varroa.

Etablissement de directives pour l'obtention de distinctions

Suite à quelques difficultés concernant l'obtention des distinctions SAR (diplômes, pins 25 et 40 ans, médaille gravée), le comité a émis des directives précises concernant les demandes de distinctions et le délai de livraison des distinctions aux diverses sections. Nous espérons que les difficultés nées ces derniers temps ne se reproduiront plus, même si des problèmes demeureront concernant les années de cotisation. En effet, si un membre ne paie pas ses cotisations durant une ou plusieurs années, celles-ci ne comptent évidemment pas pour le calcul des 25 ou 40 ans! Sachez donc que toute demande est soumise à notre caissier qui vérifie si elle correspond à la réalité. Si oui, pas de problème, si non, il faudra attendre l'année ou les années supplémentaires pour renouveler la demande et recevoir la distinction. Le délai indiqué dans la directive sera aussi à respecter. En cas de retard, la distinction «médaille gravée» arrivera l'année suivante. De toute façon, le meilleur moyen d'éviter des bugs est de se contacter – n'oublions pas que nous sommes au siècle de la communication ultrafacile et ultrarapide – afin d'éviter de nouveaux problèmes ou de les résoudre au plus vite.

100^e anniversaire du contrôle du miel

A l'occasion du 100^e anniversaire du contrôle du miel, la Revue SAR a publié, dans son numéro de septembre, un historique de cette prestation de la SAR qu'est

le contrôle du miel. Merci à ceux qui ont contribué à nous rappeler les étapes du contrôle du miel SAR et aujourd’hui apisuisse tout au long de ces 100 ans!

Traduction du Bienenbuch

La nouvelle version du Bienenbuch est bien différente de la précédente. Il s'en suit que nous ne pouvons pas procéder à une simple adaptation de l'ancienne version. Les « erreurs de jeunesse » du précédent ouvrage ont été corrigées et certains chapitres ont été considérablement remaniés. Une nouvelle traduction est nécessaire. Cela représente évidemment des frais considérables. Nous avons d'ailleurs budgétisé Fr. 50000.– pour la traduction des 5 volumes. Comme pour l'indexation des anciens documents de la bibliothèque SAR, nous allons essayer de trouver des fonds nous permettant de supporter ces frais. Ensuite, nous espérons évidemment que ce nouvel ouvrage rencontrera auprès des apiculteurs romands le même succès que le précédent. Un avis de souscription à un prix préférentiel paraîtra en temps voulu dans la revue.

apisuisse

L'activité d'apisuisse a été extrêmement intense durant l'année 2012.

Il s'agissait d'abord de régler le fonctionnement de la Commission d'élevage apisuisse qui avait épuisé 2 présidents en 4 ans. Des nominations à la commission ont été faites sous réserve de bonne collaboration des membres. Philippe Treyvaud a été élu d'abord membre de la commission, en remplacement d'Eric Marchand, représentant de la SAR.

Je tiens à rendre un hommage appuyé à Eric Marchand pour tout le travail qu'il a effectué au sein des groupes de travail d'abord puis de la commission d'élevage apisuisse ensuite. Et je pèse mes mots : Eric a en effet une vision précise de ce que doit être le travail à effectuer dans les divers groupements d'élevage afin de répondre au mieux aux exigences de l'OFAG concernant l'élevage des abeilles en Suisse. Sa profonde honnêteté, qui peut le pousser à la révolte dans le cas où certains ne seraient attirés que par l'appât du gain sans effectuer le travail voulu, sa rigueur, sa parfaite connaissance des objets à traiter et sa ferme volonté de suivre le fil rouge des règlements adoptés en ont fait un des piliers de la mise en place de la commission d'élevage apisuisse. Merci Eric, l'essentiel de ce que tu as proposé est aujourd'hui dans nos règlements d'élevage. La SAR est reconnaissante de ton travail et de ton acharnement à faire aboutir les dossiers.

Après avoir été admis membre de la commission d'élevage apisuisse, Philippe Treyvaud a ensuite été élu président de cette commission. Il a accepté de reprendre le flambeau transmis par le précédent président, M. Richard Wyss. Après quelques séances, il semble qu'un nouvel esprit souffle sur ce groupe et nous espérons que cela continue, pour le bien de l'élevage des abeilles en Suisse, même si des tensions sont toujours perceptibles entre certains groupements d'élevage. Le vœu de la SAR est que certains conflits de personnes

cessent définitivement et que le travail commencé puisse se dérouler dans les meilleures conditions.

En mai 2012, le Conseil fédéral a décidé la création du Service Sanitaire Apicole. Cette décision a bien sûr déclenché le processus de mise sur pied effectif du SSA au sein d'apisuisse. Il s'agissait d'abord de mettre en soumission l'équivalent de 3 à 4 postes à 100% de collaborateurs devant élaborer les bases pour l'amélioration de la santé apicole, collaborer avec les services vétérinaires cantonaux, les cadres apicoles et les vulgarisateurs, organiser les cours de formation continue. La parfaite maîtrise orale et écrite d'au moins 2 langues nationales, en principe le français et l'allemand était certainement une condition essentielle à l'accès à l'un de ces postes. La maîtrise de l'italien, ainsi que de l'anglais, langue dans laquelle paraît l'essentiel des publications scientifiques à travers le monde, était aussi un atout supplémentaire et très intéressant pour les candidats. Les personnes engagées par apisuisse vous sont présentées dans la revue d'avril 2013. La structure apisuisse a aussi évolué: les 3 sociétés locales, SAR, VDRB et STA forment, comme auparavant, apisuisse qui reste une société simple. apisuisse a créé une sàrl apiservice pour concrétiser et gérer tous les projets définis dans le rapport suite à la motion Gadient. Cette société dépend évidemment d'apisuisse, mais la forme Sàrl permet de mettre apisuisse à l'abri de tout problème de responsabilité, surtout financière, qui pourrait se poser. Elle gérera la comptabilité, le versement des salaires aux collaborateurs, les charges sociales et tous problèmes pouvant survenir. Elle sera administrée par un conseil d'administration de 3-4 membres nommés par VDRB, SAR et STA. Toutes ces informations vont paraître dans la revue, mais je vous remercie d'attendre que tout soit mis sur pied pour obtenir plus de renseignements.

Stations de fécondation

Avec l'excellente collaboration des apiculteurs fribourgeois concernés, notamment ceux des sections de la Gruyère et de Marly, ainsi qu'avec le Groupement fribourgeois des moniteurs éleveurs de la SAR, nous avons pu obtenir du Gouvernement fribourgeois : premièrement, la modification de la loi sur l'agriculture concernant l'encouragement à la sélection des abeilles, deuxièmement, la protection de la station de fécondation de Petit-Mont, ainsi que de la zone fribourgeoise de protection de la station de fécondation de l'Hongrin. En 2012, nous avons donc terminé ce long processus de protection de nos stations de fécondation. Celui-ci avait commencé suite à la pollution génétique survenue à la station de Moléson due à l'installation à proximité d'une station de fécondation Buckfast. Pour cette raison, nous avons d'ailleurs dû cesser l'exploitation de la station de Moléson. Il s'agissait donc de prendre les mesures pour que cela ne se produise plus. Le Groupement valaisan des moniteurs éleveurs de la SAR a ouvert la voie en 2007 en obtenant la protection des stations de Moiry, Bonatchiesse et les Toules. Vaud a suivi en 2011 en protégeant le Vermeilly et l'Hongrin. Enfin, en 2012, ce fut Fribourg qui protégeait Petit-Mont et la partie fribourgeoise voisine de l'Hongrin. Je remercie

vivement les autorités, Parlements et Gouvernements de ces cantons pour leurs décisions qui garantissent la pérennité de nos 6 stations de fécondation.

Les services vétérinaires et les inspectorats des ruchers sont donc tenus de faire appliquer parfaitement ces mesures de protection légales. Le récent cas survenu à l'Hongrin n'est donc pas admissible et nous espérons que des sanctions seront prises envers les responsables, quels qu'ils soient, de la situation créée l'été passé dans cette station protégée par la loi vaudoise. Nous avons aujourd'hui la certitude que le problème survenu l'an passé dans cette station ne se reproduira plus à l'avenir.

Exploiter une station de fécondation n'est pas une sinécure. Le travail pour fournir les souches à mâles puis mettre en état et entretenir la station tout au long de la saison et contrôler les ruchettes est énorme. Je tiens à remercier les différents responsables des stations et des souches à mâles et j'espère que, prochainement, grâce aux montants versés par l'OFAG à apisuisse, nous pourrons encourager sérieusement nos responsables de station à continuer leur tâche. Dans l'immédiat, et pour démontrer de manière tangible notre aide et le soutien de tous les apiculteurs fréquentant les stations de fécondation, la Commission d'élevage SAR a décidé de porter de Fr. 3.- à Fr. 4.- le montant dû pour placer une ruchette en station, cela dès cette saison 2013.

Candidatures au comité SAR

La question d'une date limite pour le dépôt d'une candidature au comité SAR a été soulevée lors de l'AD de Tramelan, l'an passé. Le comité s'est penché sur la question et a examiné l'opportunité de proposer une modification des statuts allant dans ce sens. Que disent nos statuts? L'article 25 traite de cette question dans les termes suivants : «En cas de réélection ou de remplacement d'un membre du comité central, il appartient à la fédération à laquelle appartient le membre du comité central de faire une proposition.»

Votre comité estime que la fédération doit être comprise au sens complet du terme ce qui correspond d'ailleurs à la réalité du terrain, à savoir les membres individuels, les sections et le comité de la fédération. Ensuite, des divergences peuvent apparaître concernant les candidats éventuels, chacun de ces niveaux peut et doit intervenir s'il le désire pour faire une proposition, voire une contre-proposition, ou 2 ou 3 ou plus, qui sait? Pourvu que ces propositions proviennent de la fédération concernée. De toute façon, l'Assemblée des délégués de la SAR est seule souveraine pour porter qui elle désire au comité SAR. Le système en place permet cela et permet donc de proposer à l'AD un choix lorsque cela est désiré dans la fédération concernée. Ce système nous paraît parfait car il respecte complètement les voeux pouvant s'exprimer au sein d'une fédération. A ce titre, il est totalement démocratique. Il est évident que chacun des membres du comité en place est conscient que son poste peut être convoité chaque année à l'AD, à lui d'assurer ses arrières, notamment par son activité au sein de son dicastère, s'il désire prolonger son mandat au sein du comité central! Fixer une date limite de dépôt des candi-

datures revient à mettre des grains de sable dans les rouages. Votre comité ne le désire pas et nous ne vous proposerons donc pas de projet de modification des statuts à ce sujet.

Lieu de l'Assemblée des délégués

La proposition a aussi été faite l'an passé de tenir notre Assemblée des délégués toujours dans le même lieu. Après en avoir délibéré, surtout après la décision prise à Tramelan de supprimer les indemnités de déplacement, il nous a paru inopportun et injuste par rapport aux délégués provenant d'un lieu très éloigné de l'assemblée, de revenir à un lieu unique de réunion. Nous continuerons donc à rendre visite chaque année à chacune de nos 7 Fédérations.

Cours de formation des conseillers apicoles et moniteurs éleveurs

Ce cours, organisé chaque 5 ans par la SAR aura lieu en automne 2013 et au printemps 2014. Les dates des cours ont été publiées dans la revue de mars. Chaque candidat voudra bien les réserver d'ores et déjà. Il reste quelques places pour les 2 cours, si des personnes sont intéressées, qu'elles s'annoncent à leur président de section et de fédération, elles seront les bienvenues. Dorénavant, les participants ne seront plus indemnisés pour ces cours, mais le repas leur sera offert. Nous avons en effet décidé d'appliquer le même principe que pour les délégués : plus d'indemnités, mais repas offert. Chaque section ou fédération veut bien prendre en compte le fait que le cours ne s'organise que chaque 5 ans, il faut donc anticiper les départs futurs !

Liste des graines enrobées

Voilà déjà quelques années que cette question a été posée à la SAR. Les recherches ont été menées, cela nous a pris du temps pour vous répondre que nous n'avons pas pu obtenir une telle liste. Nous en sommes réellement désolés, mais nous ne pouvons vous apporter une réponse plus satisfaisante. A notre connaissance, cette liste n'existe malheureusement pas ! Nous serions évidemment très heureux si nous recevions des renseignements pouvant nous permettre d'aller plus loin dans ces investigations.

Je termine mon rapport en adressant mes remerciements à vous toutes et tous qui travaillez pour le développement de l'apiculture dans nos sociétés et pour la santé la meilleure possible de nos abeilles : mes collègues du comité, les présidents et membres des comités des fédérations et des sections, les moniteurs éleveurs, les responsables des souches à mâles, les responsables des stations de fécondation, les testeurs, les conseillers apicoles, les contrôleurs du miel, les inspecteurs.

Je vous souhaite une excellente année apicole 2013 !

Merci de votre attention.

Le président: François Juillard

Directive relative aux distinctions

Objet

Dans le but d'honorer la fidélité de ses membres, le comité SAR édicte la présente directive.

Distinctions



La fidélité des membres est récompensée de la manière suivante :

- 25 ans : diplôme et pins en argent,
- 40 ans : diplôme, pins en or et médaille,
- 60 ans : repas offert à l'assemblée des délégués.

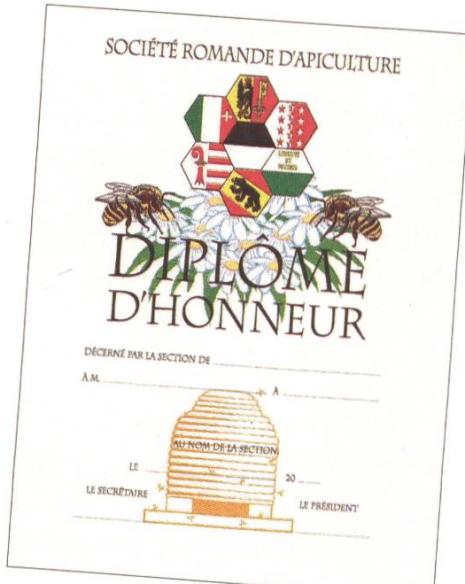


Matériel

Le comité SAR met à disposition des sections les diplômes (Fr. 3.- pce), les pins et les médailles (gratuit).

Procédure et délais

- La SAR publie chaque année dans la revue de septembre paraissant fin août l'avis concernant les vétérans,
- sur la base des fichiers reçus, les sections font leur demande au préposé aux vétérans ; délai de réponse au 30 septembre, le président de section fera la demande et donnera ses coordonnées complètes au préposé qui lui enverra le matériel le moment venu,
- le préposé vérifie avec le caissier central le bien-fondé de la demande,
- le préposé fournit aux présidents de sections le matériel ; délai d'envoi au 15 décembre,
- les demandes tardives et/ou oubliées sont reportées à l'année suivante.



Dispositions finales

La présente directive a été adoptée par le comité SAR lors de sa séance du 5 février 2013 à Yverdon et entre en vigueur immédiatement.

Le président
François Juillard

Le préposé
Erwin Noirat